

Initiatives ministérielles

Que sept membres du Comité permanent des transports, et deux membres de leur personnel, soient autorisés à se rendre en Europe, du 30 octobre au 9 novembre 1991, pour entreprendre une étude sur les trains à grande vitesse.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, étant donné que le député qui propose cette motion a abordé la question avec autant d'éloquence, que des consultations ont lieu depuis longtemps et que la proposition a été révisée, j'accorde le consentement de notre parti en vue de l'adoption de cette motion.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je voudrais, quant à moi, signaler que le gouvernement donne son consentement à la motion que propose le député au sujet des déplacements du comité.

M. Angus: Madame la Présidente, je voudrais simplement commenter les déclarations faites par mon collègue, le leader parlementaire du Parti libéral, et féliciter les trois leaders pour les efforts qu'ils ont déployés en vue d'étudier cette proposition et d'y donner suite.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI CORRECTIVE DE 1991

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Campbell (Vancouver—Centre): Que le projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibili-

tés, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif G.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur le projet de loi C-35?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: La question porte sur la motion inscrite au nom de la ministre de la Justice. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif G.)

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 23 octobre, de la motion de M. Andre (p. 3871), ainsi que de l'amendement de M. Dingwall (p. 3878) et du sous-amendement de M. Riis (p. 3881).

• (1230)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui d'aborder cette motion à la Chambre. Je voudrais tout d'abord revenir à l'intervention que le leader à la Chambre a faite à l'ouverture de ce débat, mercredi, quand il a présenté sa motion. Le début de son discours m'a ému, et je pensais mercredi que nous allions tenir un débat très productif.

Comme nous le disent nos parents et nos amis, nous n'avons pas besoin de verser 27 millions de dollars à M. Spicer pour découvrir que, dans l'ensemble, les Canadiens se sentent véritablement frustrés et révoltés par le comportement que nous adoptons parfois à la Chambre, par les gestes que nous posons et les injures que nous nous lançons.

J'écoutais donc le leader à la Chambre et c'est alors que, tout à coup, un incident s'est produit et j'ai perdu mon sang-froid. J'ai lancé une remarque à l'endroit du leader du gouvernement à la Chambre, une remarque dont je n'étais certainement pas fier, et cela m'a amené à réfléchir plus tard dans la journée. Comment se fait-il que nous soyons toujours en train de nous lancer des injures, de nous accuser les uns les autres, d'adopter devant un public national un comportement que nous n'adopterions certainement pas dans la salle de conseil d'une société ou dans une classe, ou encore à l'occasion d'une réception officielle ou même d'une réunion de famille. Lorsque nous avons des dîners de famille, je suis certain que nous avons tous des discussions très animées